

RÉUNION ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
D'AGUANISH, TENUE LE LUNDI 1^{ER} AOÛT 2022, À 20 h, À
LA SALLE LORENZO DÉRAPS.

Présents :

Monsieur Léonard Labrie	Maire
Madame Francine Blais	Conseillère # 1
Madame Johanne Cormier	Conseillère # 2
Monsieur Denis Rochette	Conseiller # 3
Monsieur Romuald Gallant	Conseiller # 4
Monsieur Rénald Blais	Conseiller # 5
Madame Noëlline Gallant	Conseillère # 6

Assistent également à la séance:

Madame Monika Déraps, greffière-trésorière, ainsi que Madame Marlène Blais, directrice générale.

MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur Léonard Labrie, maire, demande un moment de réflexion avant le début de la séance.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Les membres du conseil présents ayant quorum, la réunion est ouverte à 20h02.

RÉSOLUTION N°091-08-2022

ORDRE DU JOUR : ADOPTION

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire la modification suivante :

Ajout :

17a) : Règlement municipal - Camping;

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

***QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, avec la modification ci-haut mentionnée, et que le point relatif aux Affaires nouvelles demeure ouvert.*

RÉSOLUTION N°092-08-2022

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 4 JUILLET
2022 : ADOPTION**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité d'Aguanish tenue le 4 juillet 2022 a été remise à chaque membre du conseil dans un délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Rénauld Blais, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance du conseil du 4 juillet 2022, soit et par la présente, adopté tel que déposé.

**RÉSOLUTION N°093-08-2022
DÉBOURSÉS : ADOPTION**

Après avoir pris connaissance des déboursés;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal approuve la liste des déboursés d'une somme de 56 344.41\$ en date du 31 juillet 2022 tel que déposé.

**RÉSOLUTION N°094-08-2022
RADIO CKNA – CARTE DE MEMBRE 2022-2023 : DÉCIDER**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Rénauld Blais, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité renouvelle sa carte de membre pour 2022-2023 auprès de Radio CKNA au coût de 20\$.

**RÉSOLUTION N°095-08-2022
RECETTES ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2022 : DÉPOSER**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la greffière-trésorière, madame Monika Déraps, dépose aux membres du conseil le document de recettes et dépenses au 30 juin 2022.

RÉSOLUTION N°096-08-2022
RAPPORT FINANCIER 2021 - OMH : ACCEPTER

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Rénaud Blais, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité accepte le rapport financier 2021 de l'OMH tel que présenté.

RÉSOLUTION N°097-08-2022
EMBAUCHE D'OUVRIERS SYLVICOLES : DÉCIDER

Attendu que la municipalité a publié une offre d'emploi pour deux (2) ouvriers sylvicoles dans le cadre de la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt;

Attendu que deux (2) personnes ont manifesté leur intérêt pour pourvoir ces postes.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité embauche messieurs Kevin Blais et Tommy Gallant comme ouvrier sylvicole dans le cadre du projet mentionné plus haut.

Le début de l'emploi est prévu pour le 12 septembre 2022.

RÉSOLUTION N°098-08-2022
POLITIQUE DE CONDUITE DE VÉHICULE : ADOPTER

Attendu que la municipalité d'Aguanish est membre de la Mutuelle FQM en prévention;

Attendu que parmi les obligations du membre de la mutuelle en prévention il faut se doter d'un plan d'action santé et sécurité au travail et le présenter aux employés avec les échéanciers déterminés pour chacun des risques;

Attendu qu'en priorité 3 dans le plan d'action la municipalité doit présenter la politique de conduite de véhicules;

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Rénauld Blais, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Qu'afin de garantir la sécurité des conducteurs et des usagers de la route, toute personne ayant à conduire un véhicule de l'organisation dans le cadre de son travail doit se conformer à la présente politique de conduite de véhicule :

- Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire en tout temps, et ce, pour le conducteur et les passagers ;*
- Il est interdit d'utiliser le cellulaire au volant sauf s'il est muni d'un dispositif « mains libres ». Dans le même ordre d'idée, le conducteur doit posséder au moins un système de communication fonctionnel pour demander de l'aide au besoin ;*
- La consommation d'alcool ou de drogue dans les véhicules et la conduite sous l'effet de ces substances sont totalement interdites;*
- Les utilisateurs doivent effectuer une inspection du véhicule lors de prise de possession et aviser son supérieur immédiat de toutes problématiques ;*
- Les utilisateurs de véhicules doivent respecter le Code de la sécurité routière et les limites de vitesse. Toute infraction au Code de la sécurité routière sera assumée par le conducteur ;*
- Les conducteurs doivent détenir un permis de conduire valide pour la classe de véhicule qu'ils ont à conduire. De plus, ceux-ci doivent signaler tout changement au niveau de la validité de leur permis à leur supérieur immédiat. Une vérification en ce sens peut être faite annuellement ;*
- Rapporter rapidement tout dommage au véhicule à son supérieur immédiat ;*
- Le conducteur représente l'image de l'organisation lorsqu'il est sur la route. Il doit donc demeurer poli et courtois en tout temps ;*
- Lorsque requises, les feuilles de conduite des véhicules doivent être dûment remplies.*
- Il est laissé à la discrétion des travailleurs de prendre la route en fonction des conditions météorologiques, sauf lorsqu'ils doivent assurer le service de déneigement.*

RÉSOLUTION N°099-08-2022
RONDE DE VIRAGE – RUE DES ANCIENS : DÉCIDER

Attendu que la municipalité a fait une demande d'utilisation du territoire public pour un rond de virage rue des Anciens à l'Île-Michon sur une partie du lot 5 356 633;

Attendu que cette modification à la rue fait suite à une non-conformité au règlement de lotissement municipal actuel;

Attendu que le ministère des Ressources naturelles (MERN) a répondu favorablement à cette demande;

Attendu que parmi les conditions du MERN pour céder ce terrain à la municipalité nous devons réaliser un inventaire archéologique sur le site;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service de Archéo Mamu Côte-Nord d'une somme de 18 376\$ afin de réaliser sur le lot des sondages creusés manuellement pour valider le potentiel archéologique;

De demander une contribution financière à la MRC de Minganie dans son programme « Fonds d'initiatives et d'opportunités socio-économique » afin de réaliser l'intervention.

RÉSOLUTION N°100-08-2022
OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS / APPEL D'OFFRES –
INSTALLATIONS SEPTIQUES : DÉCIDER

Attendu que la municipalité a adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la mise en œuvre du programme de financement pour la mise aux normes des installations septiques;

Attendu que les rapports d'analyses de sol comprenant entre autres les choix d'installation septiques, plans techniques et de localisation sont terminés;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Régnald Blais, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service de Tetra Tech QI inc. pour réaliser les documents administratifs pour l'appel d'offres dans le traitement des eaux usées de résidences isolées;

L'enveloppe budgétaire est de 72 900 \$ excluant les taxes incluant la gestion du projet, les documents administratifs, le bordereau de soumission, assistance pour l'appel d'offres et l'analyse des soumissions.

**BILAN ANNUEL 2021 DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE :
DÉPOSER**

La directrice générale, madame Marlène Blais, dépose aux membres du conseil le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Une copie de ce bilan est disponible sur le site internet de la municipalité d'Aguanish à l'adresse suivante : www.aguanish.org.

**PROJETS AUTOMNE 2022- SUGGESTIONS DE DÉVELOPPEMENT
: INFORMER**

La directrice générale fait un suivi avec les élus du dossier « Projets automne 2022 – Suggestions de développement » de l'agente de développement, madame Fanny Lachambre.

RAPPORT – SENTIER DU MORNE DE LA CROIX : INFORMER

La directrice générale fait un suivi avec les élus du dossier « Sentier du morne de la Croix » de l'agente de développement, madame Fanny Lachambre.

CORRESPONDANCES

- Cahier spécial UMQ dans le Journal de Montréal et le Journal de Québec – Élection Québec 2022
-
-

RÈGLEMENT MUNICIPAL - CAMPING : INFORMER

Monsieur Romuald Gallant, demande s'il existe un règlement municipal concernant le camping sur les terrains qui appartiennent à la municipalité. La directrice générale lui mentionne que le règlement 010-11-2011 concernant le camping sur les terrains municipaux a été adopté en 2011 et lui remet une copie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Rénauld Blais, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE la séance du conseil soit levée à 20h38.

*Monika Déraps
Greffière-Trésorière*

*Léonard Labrie
Maire*